

Dans son mot de bienvenue, M. Joachim Bongeye W'Esongola Matondo, directeur des programmes de ce réseau, a dit que cette activité visait à vulgariser auprès des étudiants les instruments juridiques régionaux africains et leur mécanisme dans la promotion, la protection et la défense des droits humains, en général, ceux des femmes, en particulier.

Il s'est également agi de sensibiliser l'opinion publique, en général, les décideurs politiques, les acteurs de la Société civile, les professionnels des services publics et du secteur privé, en particulier, afin que leurs contributions servent à alimenter le plaidoyer au niveau national pour la prise en compte du Genre et des droits des femmes dans les Objectifs du millénaire pour le développement.

Et l'atteinte de ces objectifs ne pourra être réalisée qu'en privilégiant la perspective Genre qui tient compte des rôles joués par la femme en sa qualité de mère, donneur de soins et gestionnaire des ressources humaines et naturelles.

Bien que signé par la République démocratique du Congo et ratifié par la SADC, le protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples n'est pas connue, a fait savoir Mme Joséphine Ngalula Kabeya, secrétaire exécutive du Réseau «Genre et droits de la femme». Soulignant par la même occasion que Gedrofe qui mène des actions à ce sujet invite les autorités à régulariser l'insertion de la Charte dans le Journal officiel.

Sur les 32 articles de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, Mme Joséphine Ngalula Kabeya s'est attardée sur ceux relatifs à la situation des veuves, la discrimination à l'égard de la femme, aux divorces et au droit à l'environnement.

#### APPORT DE LA BRALIMA

Le thème principal de la 35ème célébration de la Journée internationale de la femme étant : «l'Autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels.

Connecter les filles pour inspirer leur avenir», Mme Chantal Mabunda, directrice de la communication à la Bralima, vice-présidente de la Fondation Bralima et corporet, s'est appesantie sur l'expérience de son entreprise concernant l'encadrement de la femme rurale.

Au niveau de Kisangani, a-t-elle indiqué, la Bralima a construit un centre d'alphabétisation pour que les femmes apprennent la gestion de leurs activités.

En plus, l'entreprise a installé des rizières un peu partout et ouvert des écoles. Avec les bénéfices qu'elles font, elles parviennent à assurer l'éducation de leurs enfants.

Au mois de novembre 2011, a rappelé Mme Chantal Mabunda, la Bralima a travaillé sur 700 ha sur la ville de Kinshasa, soit 450 ha pour la culture du riz et 250 ha pour la culture maraîchère. Tel est, entre autres, l'apport de la Bralima à l'encadrement de la femme rurale.

Par Véron-Clément Kongo